



Trajet de garde de mon fils

Par **louloute54**, le **22/11/2010** à **17:15**

Bonjour, jusqu'à aujourd'hui j'avais la garde de mon fils mais il a décidé du jour au lendemain de retourner vivre avec sa mère. À l'époque mon ex est parti du domicile conjugal sans rien expliquer et en me laissant seul avec lui. Du fait que c'est elle qui est partie le juge avait décidé que le trajet serait à sa charge complète, et maintenant qu'il retourne chez sa mère le concubin de mon ex conjointe veut que le trajet soit à ma charge complète, hors je suis en formation et quitte à 20h30 et ne pourrais récupérer mon fils donc je voudrais savoir si un juge peut faire en sorte que ce soit chacun son tour pour le trajet car je ne vois pas comment je pourrais faire autrement. Merci de votre réponse

Par **Clara**, le **22/11/2010** à **17:18**

Bonsoir, quel âge a votre fils ?

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **17:45**

S'il y a un jugement instituant la résidence de l'enfant chez vous et des droits de visite de l'autre parent, vous devez faire une requête au JAF pour que la résidence de l'enfant soit officialisée chez l'autre parent et établir vos droits de visite (c'est là qu'il faudra demander les choses sur le trajet)

En l'absence de ce jugement, vous n'avez aucun droit de visite mais si l'autre parent fait des difficultés, vous pouvez exiger le retour de l'enfant à votre domicile conformément au

jugement et jusqu'à un autre jugement établisse le domicile de l'enfant chez l'autre parent.

Par **louloute54**, le **22/11/2010** à **17:52**

merci pour vos reponse, en faite c est le papa qui a la garde de l'enfant mais dans son dos son fils et la maman on combiner et du jour au lendemain il veut partir. il sera scolarisé chez la maman a partir du 3 janvier e donc vivra chez elle. la maman veut que le papa lui fasse un papier disant que en attendant le jugement il confi l'enfant a la maman vu qu'il nous a fait énormément de difficulté. donc en attendant es ce au papa de faire les trajets car la je suis complètement perdu et l'enfant aura 15ans